

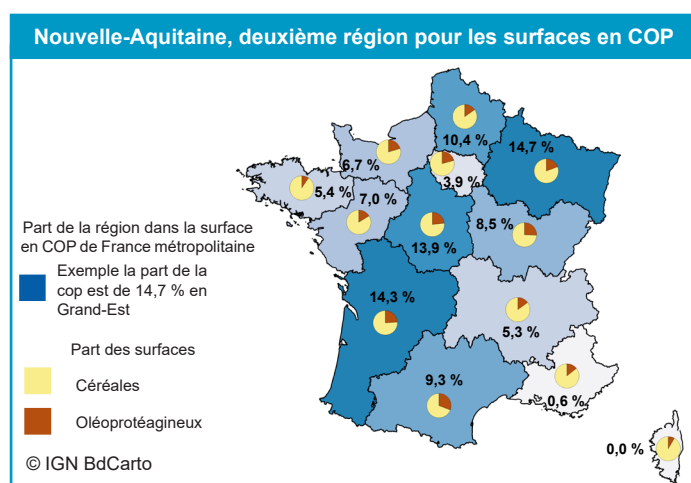
Filière céréales oléoprotéagineux

Dernière mise à jour : septembre 2019

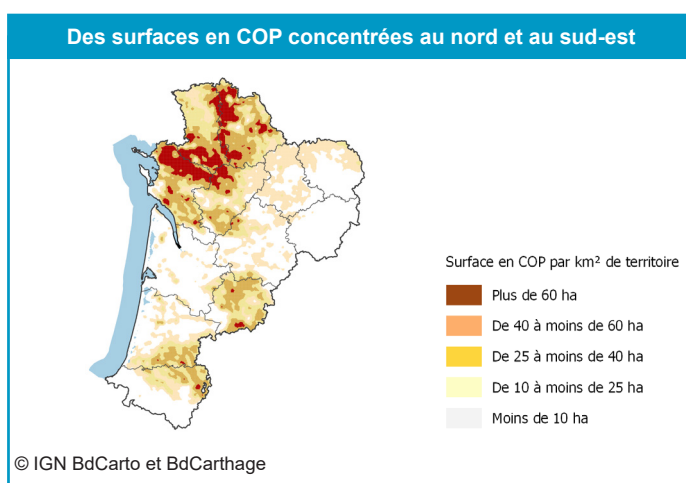
La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région française en termes de surfaces de céréales et d'oléoprotéagineux (COP). Le blé tendre et le maïs, cultures traditionnelles de la région, demeurent les céréales majeures dans l'assolement. La région est également leader dans la production de maïs semences et au deuxième rang pour la surface en tournesol. Les COP, une des principales sources de revenus pour les exploitants agricoles de la région, pèsent 28 % de la valeur totale de la production végétale en 2017.

La filière s'appuie sur un réseau dense d'unités de collecte et de transformation et bénéficie, pour ses exportations, de cinq sites portuaires. Elle génère environ 45 000 emplois en tenant compte de la production, des première et deuxième transformations.

1 - Exploitations : une spécialisation en COP forte dans cinq départements



Source : Agreste Statistique agricole annuelle (2017 définitive)



Source : Agreste d'après l'Agence de services et de paiement (ASP) 2017

En 2017, les céréales, oléagineux et protéagineux couvrent 1,7 million d'hectares en Nouvelle-Aquitaine et occupent 40 % de la superficie agricole utilisée (SAU) régionale.

Avec 14,3 % des surfaces nationales, la région figure au deuxième rang, derrière le Grand-Est. Les céréales occupent une place prépondérante (76 % des surfaces en COP), principalement dans le nord et le sud-est de la région. Le blé tendre et le maïs (grain et semence) cumulent à eux deux 56 % des surfaces en COP ; le tournesol atteint 12 % et les orges 9 %. Cinq départements (la Vienne, la Charente-Maritime, les

Deux-Sèvres, la Charente et le Lot-et-Garonne) concentrent 71 % des surfaces. C'est aussi dans ces départements que la part des oléagineux est la plus importante.

Depuis 1990, les agriculteurs ont maintenu les surfaces oléagineuses et celles consacrées aux céréales. Par contre, les protéagineux ont perdu près de 6 500 ha (13 %) entre 1990 et 2017. La désaffectation pour les pois protéagineux s'est opérée dans la décennie 1990-2000. Depuis, les plans de relance de cette culture ont permis de regagner près de 17 000 ha.

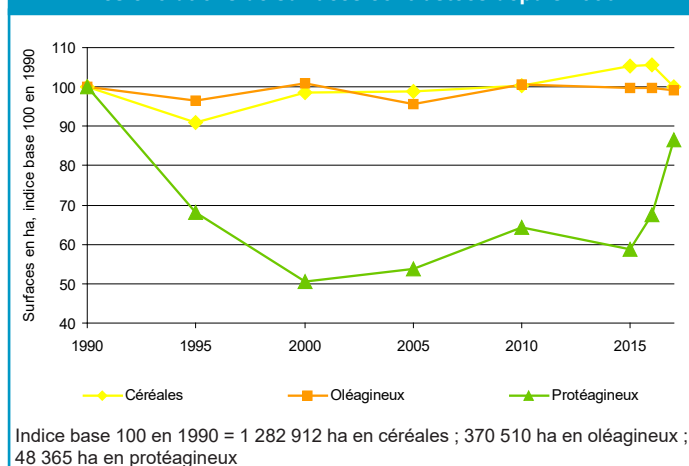
Répartition des surfaces en COP : 76 % de céréales				
	Total en ha	Céréales en %	Oléagineux en %	Protéagineux en %
Charente	187 935	72	25	3
Charente-Maritime	285 266	73	22	5
Corrèze	14 954	96	4	0
Creuse	41 603	92	7	1
Dordogne	94 215	78	21	2
Gironde	45 505	83	16	1
Landes	134 245	87	12	0
Lot-et-Garonne	170 088	65	33	2
Pyrénées-Atlantiques	110 314	85	14	1
Deux-Sèvres	244 230	73	23	4
Vienne	319 630	73	25	2
Haute-Vienne	45 326	92	7	1
Nouvelle-Aquitaine	1 693 311	76	22	2

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 définitive)

Les exploitations de plus de 5 ha de COP par département		
	Effectif	%
Charente	3 216	10
Charente-Maritime	4 157	13
Corrèze	913	3
Creuse	1 627	5
Dordogne	2 598	8
Gironde	794	2
Landes	2 970	9
Lot-et-Garonne	3 334	10
Pyrénées-Atlantiques	4 094	13
Deux-Sèvres	3 693	11
Vienne	3 307	10
Haute-Vienne	1 743	6
Nouvelle-Aquitaine	32 446	100

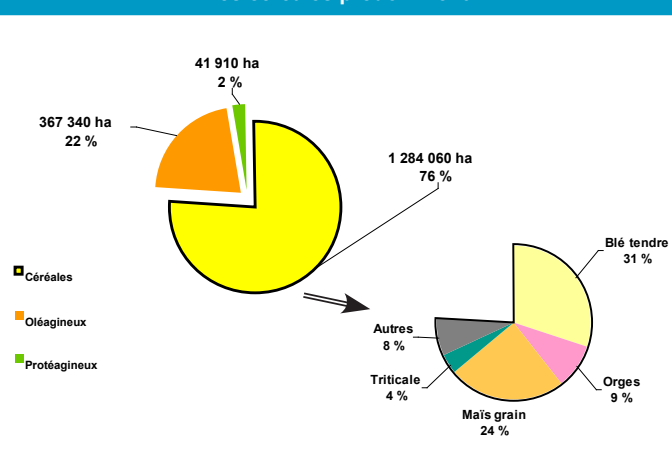
Source : ASP 2017

Des évolutions de surfaces contrastées depuis 1990



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 définitive)

Les céréales prédominent



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 définitive)

Trois quarts des surfaces sont détenues par les exploitations de plus de 50 hectares de COP

En 2017, les exploitations de plus de 50 ha de COP constituent 28 % des exploitations en ayant (en 2010 : 22 %) et ont continué de s'agrandir puisqu'elles regroupent désormais 73 % des surfaces contre 68 % en 2010. Celles cultivant 5 ha ou moins de COP représentent 1 % de la surface en COP (2 % en 2010) et 20 % des exploitations (25 % en 2010).

Des profils bien distincts selon la surface en COP cultivée

Les exploitations cultivant entre 5 et 20 ha de COP disposent d'une SAU majoritairement occupée par les fourrages et les prairies, à hauteur de 72 % (COP : 20 %). Celles exploitant plus de 100 hectares de COP sont très spécialisées en grandes cultures puisque ces dernières couvrent en moyenne 81 % de leur SAU. Parmi ces exploitations, trois sur quatre se situent en ex-Poitou-Charentes. En ex-Limousin, 77 % des exploitations cultivant des COP en ont de 5 à 20 hectares

Plus d'une exploitation sur deux sous forme sociétaire

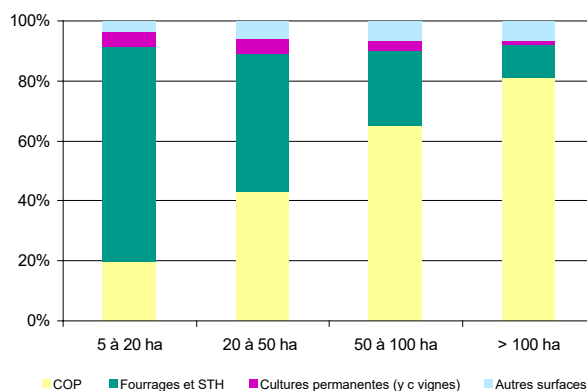
En 2017, 87 % des exploitations ayant moins de 5 ha de COP travaillent sous le statut d'exploitation individuelle contre 56 % pour l'ensemble des exploitations déclarées à la PAC en Nouvelle-Aquitaine. Pour les exploitations ayant plus de 5 ha de COP, les formes sociétaires détiennent 68 % des surfaces. Parmi celles-ci, 28 % des exploitations ont opté pour le statut d'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) ; elles représentent 37 % des surfaces.

Les exploitations par classes de surfaces

Classe de surface en COP en ha	Superficie		Nombre d'exploitations en cultivant	
	En 2017 (%)	Evolution 2010-2017 (%)	En 2017 (%)	Evolution 2010-2017 (%)
< 5	1	- 34	20	- 34
5 - 20	8	- 22	29	- 23
20- 50	18	- 9	24	- 10
50-100	27	2	16	1
> 100	46	14	12	10
Total	100	1	100	- 17

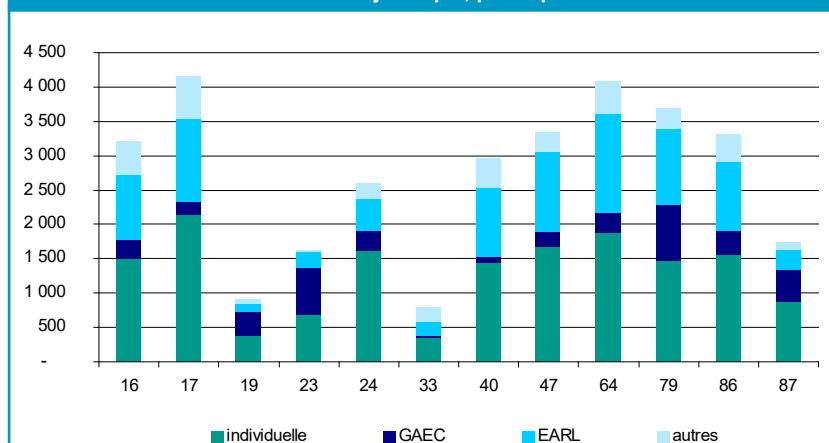
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 ; ASP 2017

La SAU des exploitations ayant plus de 5 hectares de COP



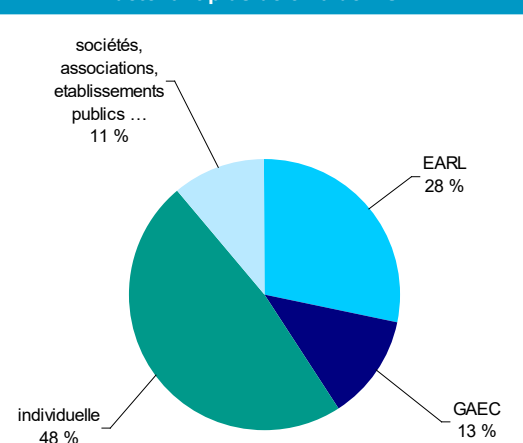
Source : ASP 2017

Nombre d'exploitations ayant plus de 5 ha de COP selon leur statut juridique, par département



Source : ASP 2017

Statut juridique des exploitations détenant plus de 5 ha de COP



Source : ASP 2017

2000 - 2010 : des exploitations spécialisées en COP moins nombreuses mais plus grandes

Entre 2000 et 2010, le nombre total d'exploitations avait chuté de 25 % dans la région. En revanche pour les exploitations classées en Otex COP, la baisse n'était que de 3 %, confirmant ainsi la spécialisation croissante vers ces cultures. Sur la décennie, elles se sont agrandies de 11 ha en moyenne.

Les exploitations spécialisées en COP s'agrandissent

Ensemble des exploitations	2010	2000	Évolution 2010/2000
Otex* COP			
Nombre d'exploitations	16 682	17 236	- 3 %
Superficie agricole utilisée, en ha	1 037 320	882 549	+ 18 %
Toutes Otex confondues			
Nombre d'exploitations	83 138	110 397	- 25 %
Superficie agricole utilisée, en ha	3 936 918	4 096 284	- 4 %

* Otex : orientation technico-économique

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Les chiffres clés du bio en 2017

Le nombre d'exploitations ayant des surfaces en COP certifiées en agriculture biologique a augmenté de 49 % entre 2012 et 2017 ; les surfaces ont progressé de 92 % sur la même période. En 2017, l'ensemble des surfaces de COP en agriculture biologique et en conversion représente 3,7 % de la sole régionale en COP.

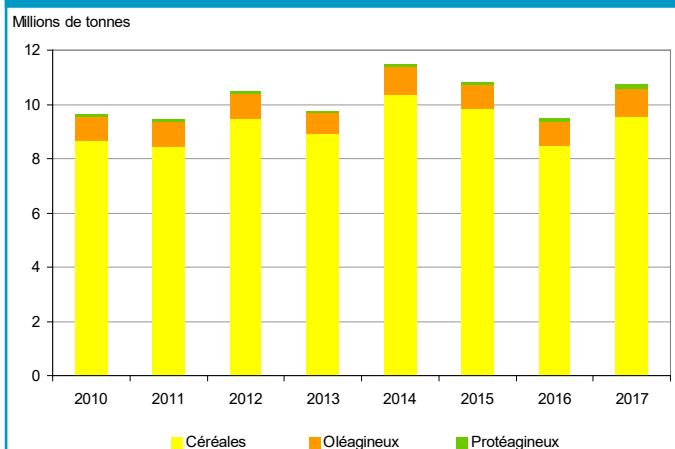
COP et agriculture biologique

Surface de COP en ha	2012	2017
Nombre d'exploitations	1 401	2 091
Surfaces certifiées AB	26 946	39 633
Surfaces en conversion AB	7 231	26 078
Surface totale	34 177	65 711

Source : Chiffres Agence Bio retraités par le SRISET Nouvelle-Aquitaine (hors exploitations ayant arrêté en cours d'année et hors maïs doux)

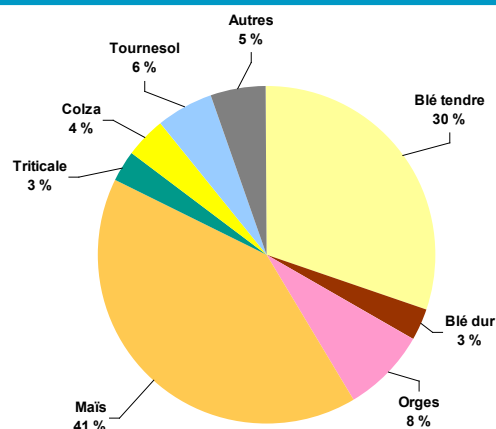
2 - La production et la collecte : essentiellement sept espèces

Une production annuelle de 10 millions de tonnes de COP



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 définitive)

71 % de la production générée par le maïs et le blé tendre

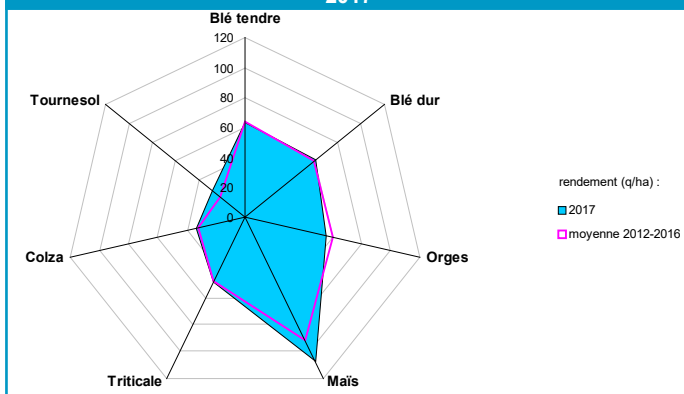


Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 définitive)

90 % de la production en céréales

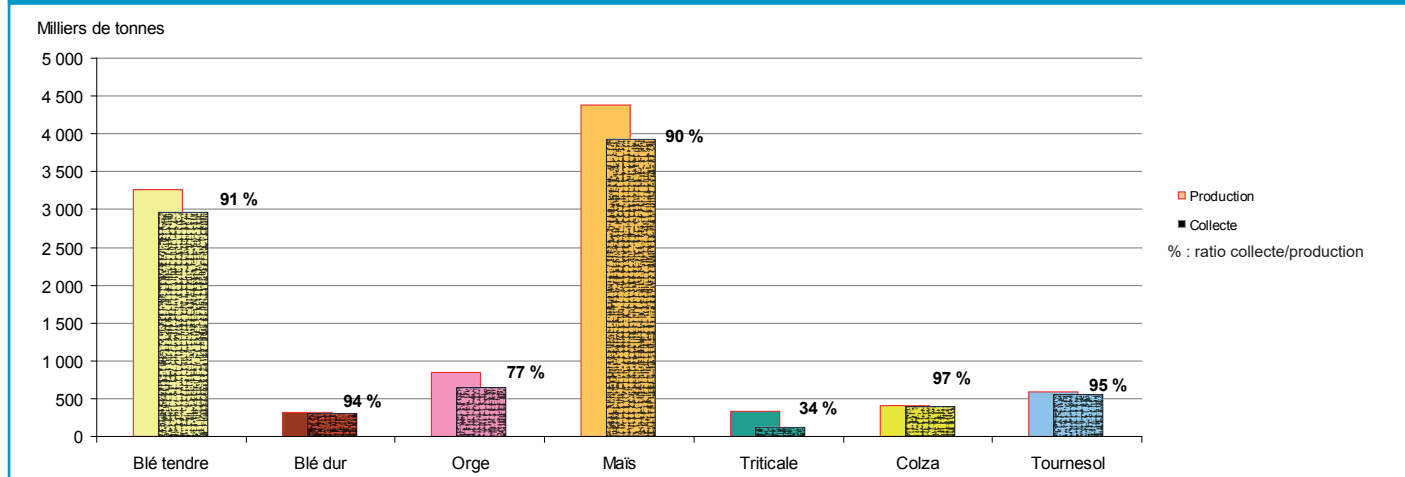
La production annuelle régionale de COP est de l'ordre de 10 millions de tonnes avec 90 % du volume en céréales, 9 % en oléagineux et 1 % en protéagineux. Au cours des huit dernières années, en fonction des conditions climatiques, la production a varié entre 9,5 et 11,8 millions de tonnes. Les sept espèces principales (maïs grain, blé tendre, orbes, colza, tournesol, blé dur et triticale) représentent 95 % du volume total produit par les exploitations de la région. Parmi les autres espèces, le pois protéagineux et le soja occupent une place croissante (respectivement 96 000 tonnes et 83 000 tonnes). En 2017, la production a subi des températures élevées et un déficit pluviométrique plus marqué en hiver et au printemps qu'en été. Les rendements ont été sensiblement inférieurs à la moyenne quinquennale 2012-2016 pour les céréales, sauf pour le maïs dont le rendement a atteint 104 q/ha.

Le rendement du maïs supérieur à la moyenne quinquennale en 2017



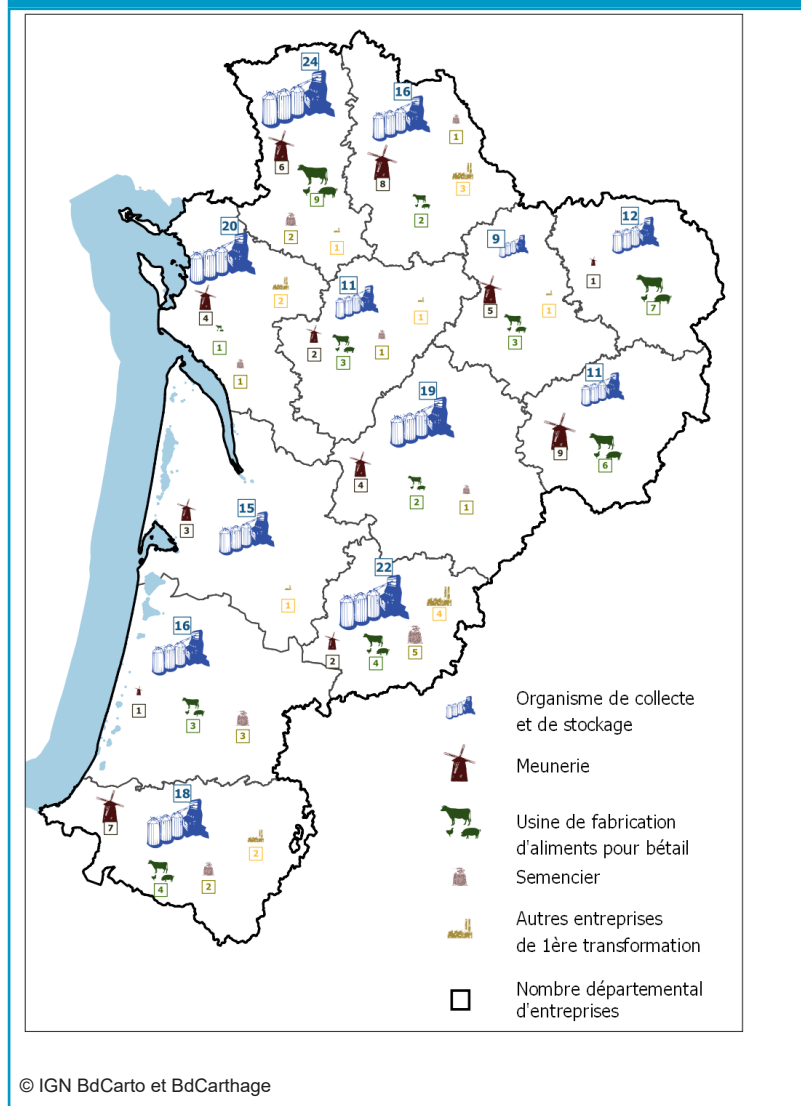
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (2017 définitive)

La part de la production collectée varie selon les espèces



Sources : SSP - Statistique agricole annuelle et FranceAgriMer - Visionet - Campagne agricole 2017-2018

211 organismes collecteurs



Sources : FranceAgriMer ; INSEE-CLAP 2015

84 % de la production régionale en COP est collectée

Sur les huit dernières campagnes, la collecte de COP a varié entre 7,7 millions de tonnes (2017/2018) et 10,3 millions de tonnes (2014/2015) représentant environ 84 % de la production (toutes espèces confondues). La part de la production collectée est toutefois différente selon les espèces. Elle est importante pour certaines cultures (colza, tournesol, blé tendre, blé dur), moindre pour d'autres qui sont en partie intraconsommées par le cheptel des exploitations productrices (maïs, orge) et faible pour le triticale.

La collecte des COP est effectuée principalement par des coopératives et des négociants. Ces entreprises reçoivent les grains en provenance des exploitations et en assurent le stockage jusqu'à leur vente. Pour ce faire, elles réalisent plusieurs opérations : analyse, nettoyage-triage, allotement et séchage dans le but de préserver la qualité sanitaire des produits et préparer leur commercialisation. Cette activité de stockage est encadrée par la réglementation et les entreprises doivent être déclarées auprès de FranceAgriMer.

D'autres entreprises assurent une collecte directe des grains auprès des producteurs pour les transformer. C'est le cas notamment de certains meuniers et fabricants d'aliments du bétail.

Une partie de la production est conservée et stockée dans les exploitations. Ce stockage peut être effectué en vue d'une utilisation des grains pour la fabrication d'aliments destinés au cheptel de l'exploitation ou bien pour des emblavements futurs. Certaines exploitations disposent de capacités de stockage plus importantes leur permettant de différer la livraison aux organismes stockeurs pour profiter des cours plus élevés.

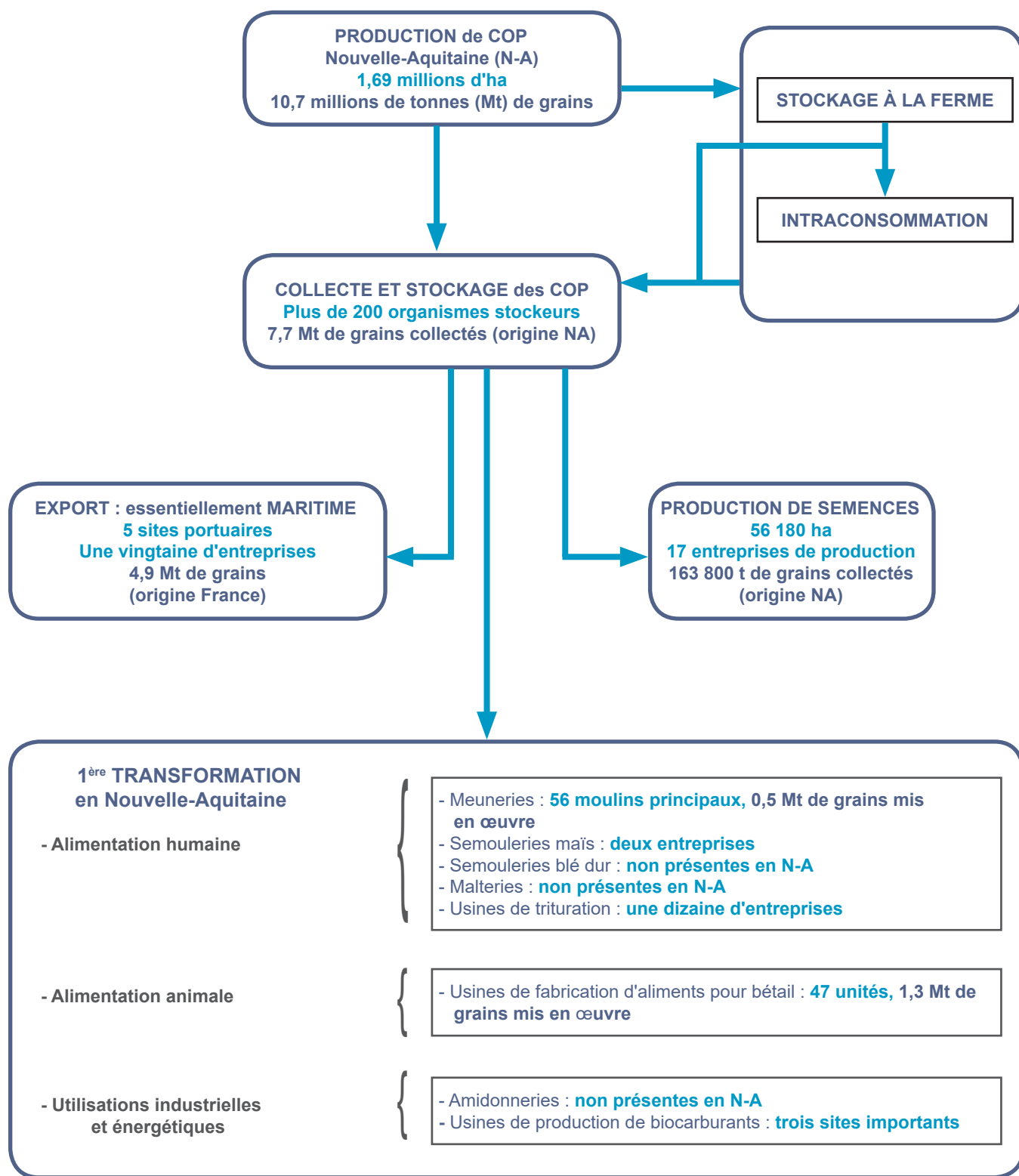
Près de 200 organismes collecteurs ont leur siège en Nouvelle-Aquitaine. FranceAgriMer a enregistré 35 coopératives, 110 négociants, une cinquantaine de moulins et 44 fabricants d'aliments du bétail. Parmi ces organismes, certains collectent aussi des grains produits à l'extérieur de la région, et à l'inverse, des entreprises situées hors région viennent collecter en Nouvelle-Aquitaine.

3 - La destination des produits collectés : une part importante à l'exportation

Sur ce diagramme figurent les données chiffrées disponibles relatives à la campagne 2017-2018.

Le volume exporté par voie maritime correspond à l'ensemble des grains transitant par les cinq sites portuaires, que les produits viennent ou non de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les données figurant dans le cadre concernant la première transformation, correspondent à l'activité des unités de production de Nouvelle-Aquitaine. Une partie des grains collectés sont, par ailleurs, transformés par des entreprises hors région.

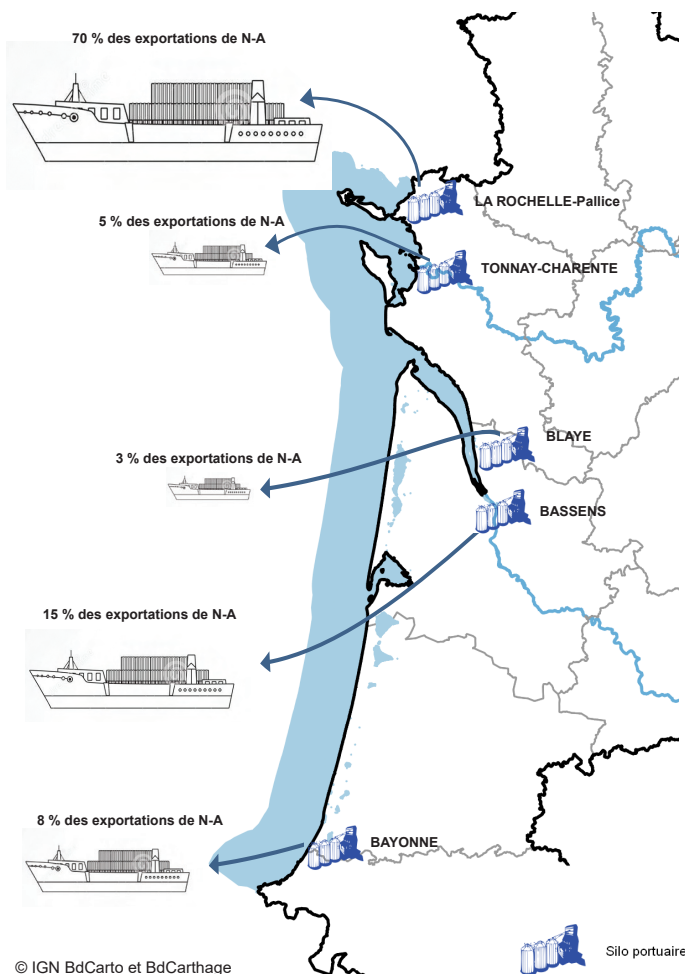


Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle ; FranceAgriMer ; Groupement national interprofessionnel des semences

Expéditions portuaires de COP : près des deux tiers par La Rochelle-Pallice

Une part importante des grains collectés dans la région est exportée par voie maritime. Cinq sites portuaires répartis sur la façade océanique (Bassens, Blaye, Bayonne, Tonnay-Charente et surtout La Rochelle-Pallice) sont dotés d'infrastructures permettant le commerce des grains vers l'étranger.

Ces cinq sites exportent entre 4 et 6 millions de tonnes (Mt) par an provenant d'organismes collecteurs régionaux mais aussi extérieurs à la région. Le volume varie selon les années en fonction de l'importance de la récolte, de la qualité des produits et du contexte international.



Source : FranceAgriMer

Port de La Rochelle-Pallice

tonnage 2017 exporté : 3,4 millions tonnes
destination principale : Afrique hors Maghreb
culture principale exportée : blé tendre

Port de Tonnay-Charente

tonnage 2017 exporté : 0,23 million tonnes
destination principale : Union Européenne
culture principale exportée : maïs grain

Port de Blaye

tonnage 2017 exporté : 0,14 million tonnes
destination principale : Union Européenne
culture principale exportée : maïs grain

Port de Bassens

tonnage 2017 exporté : 0,72 million tonnes
destination principale : Union Européenne
culture principale exportée : maïs grain

Port de Bayonne

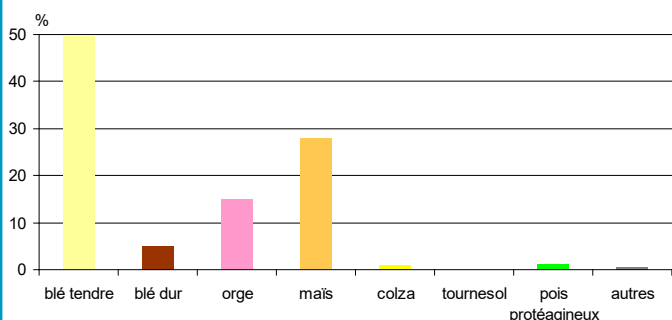
tonnage 2017 exporté : 0,38 million tonnes
destination principale : Union Européenne
culture principale exportée : maïs grain

Sur la dernière campagne, 4,9 millions de tonnes de COP ont été exportés dont 3,4 par le port de La Rochelle-Pallice, en majorité du blé tendre. Les ports de Blaye, Bassens et Bayonne sont plus orientés vers l'expédition de maïs. Le blé tendre, le maïs et l'orge représentent environ 90 % du tonnage total exporté. Le maïs grain est principalement expédié en Europe (Pays-Bas et Royaume-Uni) alors que le blé tendre est plutôt destiné aux pays africains (Côte d'Ivoire et Sénégal). Les oléoprotéagineux représentent une faible part des exportations avec 2,6 % du tonnage total.

Une vingtaine d'entreprises régionales, nationales et internationales exportent les produits grâce à des marchés obtenus majoritairement avec l'Union Européenne (42 %), l'Afrique hors Maghreb (23 %), le Moyen-Orient (17 %) et le Maghreb (7 %).

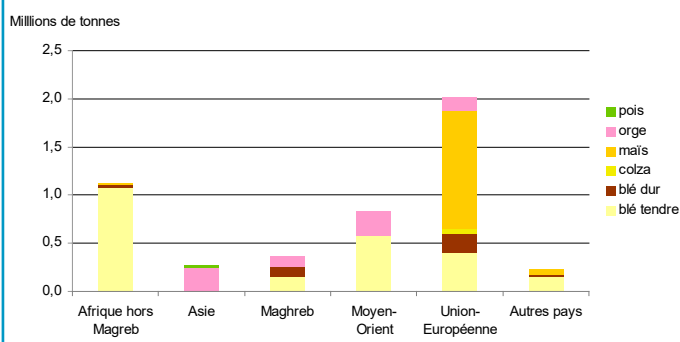
Parmi la quarantaine de pays destinataires, neuf ont capté les deux tiers du tonnage total lors de la dernière campagne. Les importateurs majoritaires sont les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni pour l'Europe ; la Côte d'Ivoire et l'Angola pour les pays africains ; l'Arabie Saoudite pour le Moyen-Orient et la Chine pour l'Asie.

Blé tendre : 50 % des exportations de COP



Source : FranceAgriMer campagne 2017-2018

Union européenne : principale destination



Source : FranceAgriMer campagne 2017-2018

Première transformation des grains

Après l'exportation, le principal débouché local des produits collectés est la première transformation à destination de l'alimentation humaine, animale ou à des fins industrielles ou énergétiques. Le tissu industriel régional est complété par des entreprises de deuxième transformation des céréales (boulangeries, pâtisseries, biscuiteries) non traitées dans cette fiche. Concernant ces dernières, figurent uniquement des données relatives à l'emploi en partie 5.

Alimentation animale : 1,3 million de tonnes de COP

En 2017, les 47 unités de fabrications d'aliments pour bétail ont ainsi mis en œuvre 1,3 million de tonnes de grains (hors tourteaux et tous COP confondus) contre 1,4 million de tonnes en 2016. Les grains transformés sont bien évidemment originaires de Nouvelle-Aquitaine et d'autres régions.

Selon les cours des matières premières, les quantités mises en œuvre par espèces varient mais le blé tendre et le maïs sont les plus utilisés.

Alimentation humaine : 0,5 million de tonnes de céréales

Les COP entrent également dans l'alimentation humaine de façon diversifiée. Les principales activités de première transformation à destination de l'alimentation humaine, meunerie, semoulerie, trituration sont présentes en Nouvelle-Aquitaine. Une soixantaine d'entreprises sont situées sur l'ensemble du territoire régional avec une large majorité de moulins (56 sites principaux).

En 2017, 503 000 tonnes de céréales ont été écrasées dans les 56 principaux moulins de Nouvelle-Aquitaine (515 000 tonnes en 2016) pour une production de 396 000 tonnes de farines. Le blé tendre est la céréale utilisée de quasi façon exclusive. Les autres farines de céréales, seigle, épeautre, sarrasin sont, le plus souvent, incorporées à la farine de blé pour la préparation de mélanges.

Comme pour la production d'aliments pour bétail, les grains utilisés par les meuneries de Nouvelle-Aquitaine sont majoritairement originaires du marché national.

D'autres débouchés moins importants

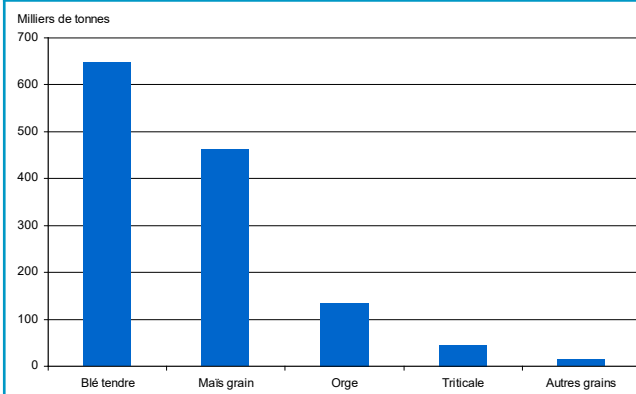
Quelques entreprises de trituration d'oléagineux et protéagineux jalonnent le territoire. Elles produisent des huiles végétales qui sont utilisées dans l'alimentation humaine, animale mais également dans l'industrie. Les tourteaux produits après pression sont, quant à eux, dirigés essentiellement vers l'alimentation animale.

Deux entreprises se distinguent par leur taille, une située à Bassens en Gironde qui triture des graines de colza et de tournesol et l'autre située à Sainte Livrade sur Lot spécialisée dans la trituration du soja.

Deux entreprises localisées dans le Lot-et-Garonne et en Pyrénées-Atlantiques produisent de la semoule de maïs. Quatrième céréale à paille en surface en 2017, le blé dur n'est, quant à lui, pas valorisé par les entreprises de Nouvelle-Aquitaine puisqu'il n'existe pas de semoulerie dédiée.

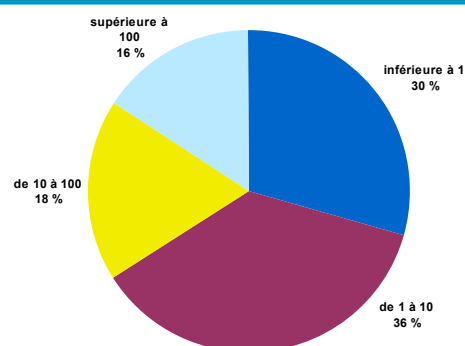
Les utilisations industrielles ou énergétiques des céréales sont plus marginales mais se sont développées au cours des dernières décennies. Trois sites majeurs sont présents en région. Deux entreprises, situées en Vienne et Gironde produisent du biodiesel à partir de graines d'oléagineux. La troisième, installée dans les Pyrénées-Atlantiques, produit du bioéthanol à partir de maïs grain.

Blé tendre et maïs : principales espèces utilisées pour la production d'aliments pour bétail



Source : FranceAgriMer campagne 2017

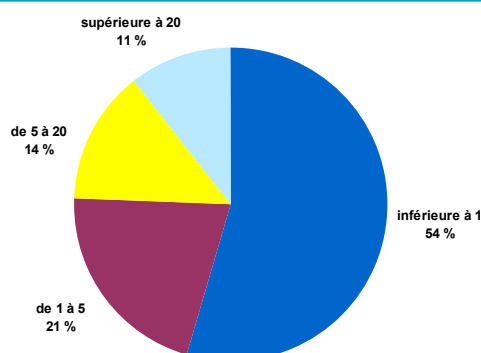
66 % de fabricants d'aliments pour bétail ont mis en œuvre moins de 10 000 tonnes de grains (hors tourteaux)



Répartition des unités de fabrication par tranche d'activité (en milliers de tonnes de grains)

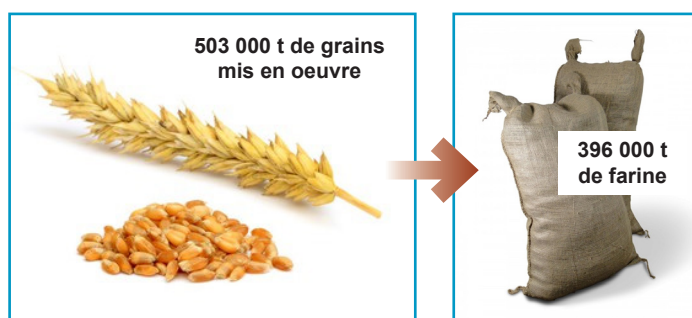
Source : FranceAgriMer campagne 2017

54 % des meuneries ont une capacité inférieure à un millier de tonnes



Répartition des moulins par tranche d'activité (en milliers de tonnes de grains)

Source : FranceAgriMer campagne 2017



Source : FranceAgriMer campagne 2017

Nouvelle-Aquitaine, 1^{ère} région productrice de maïs semence

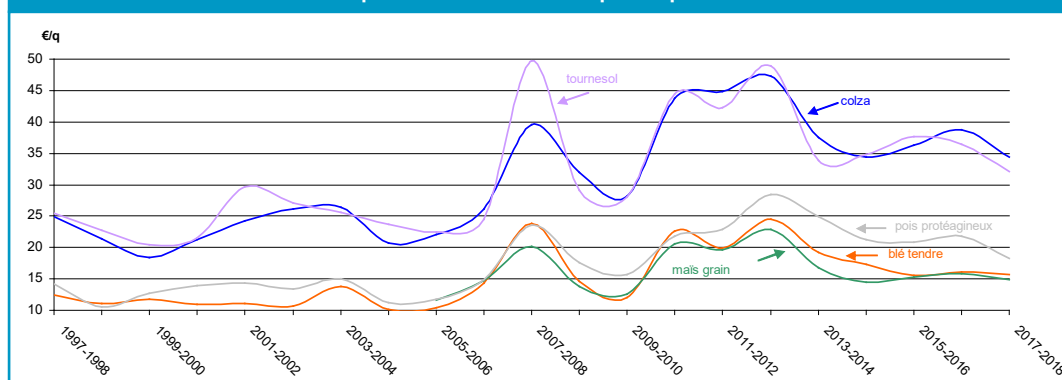
Plus marginale en surfaces et quantités collectées, la production de semences certifiées est, néanmoins, une activité importante de la filière. En 2017, la région se positionne en seconde place derrière l'Occitanie pour les surfaces implantées en semences de COP. Les Landes, premier département de la région pour les surfaces, se positionne au quatrième rang national.

En Nouvelle-Aquitaine, 17 entreprises interviennent dans la sélection, le développement et la multiplication, puis la commercialisation des semences.

Production de semences en 2017

	Surface régionale en production (en ha)	% dans la France
Maïs - sorgho	20 389	34,1 %
Oléagineux	8 948	26,5 %
Céréales à pailles : avoine, blé dur et tendre, orge, sarrazin, triticales	12 054	8,2 %
Protéagineux	897	7,1 %

Source : Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants

4 - Les cotations, les prix et les données économiques**Une plus forte volatilité des prix depuis 2006**

Source : Agreste Bulletin mensuel : cotations mensuelles

Blé tendre et colza :
cotation rendu Rouen

Maïs et tournesol :
cotation rendu Bordeaux

Pois protéagineux :
cotation départ Marne

Les cotations correspondent à des relevés faits quotidiennement sur le marché physique (Rouen, Bordeaux ..). Les cotations mensuelles calculées ne sont pas pondérées par les quantités. Elles correspondent à une qualité standard.

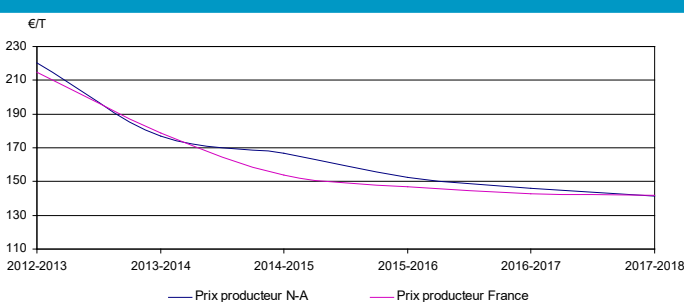
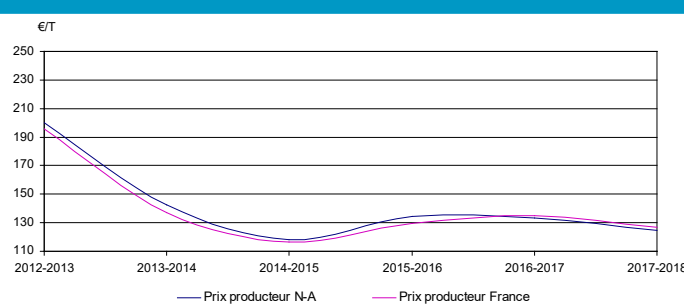
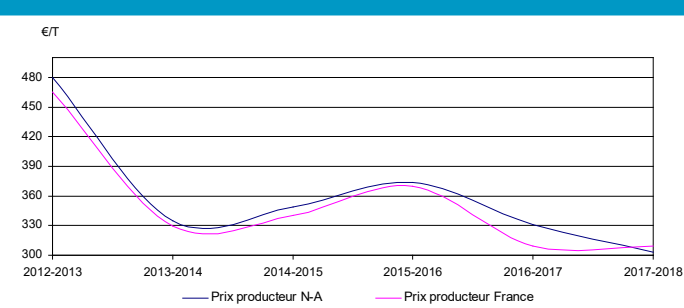
Avec le développement des échanges mondiaux, les cours des COP dépendent de moins en moins du marché français. Ils ont été relativement maîtrisés jusqu'en 2005 grâce aux dispositifs de régulation mis en place au niveau européen.

Depuis 2006, l'effet de ces dispositifs de régulation s'est estompé et les cours sont devenus plus volatils, sensibles aux aléas climatiques, aux relations internationales et à la spéculation financière.

Prix payés aux producteurs de Nouvelle-Aquitaine, prix nationaux et cotations

Les enquêtes de FranceAgriMer sur les prix trimestriels et annuels permettent d'apprécier le prix réellement payé aux producteurs.

Les prix payés au niveau régional sont proches des prix nationaux. Les écarts constatés certaines années expriment des différences de qualité des grains produits. Ainsi le blé tendre en 2014-2015 était de très bonne qualité dans la région comparativement au niveau national, de même que le tournesol. Pour le maïs, les deux courbes sont proches car la production en Nouvelle-Aquitaine, du fait de son importance, influence fortement la moyenne française. L'écart de prix est passé en défaveur de la Nouvelle-Aquitaine pour la campagne 2017, contrairement aux campagnes 2012 à 2016 qui ont bénéficié de la spécificité de la production régionale.

Blé tendre**Maïs****Tournesol**

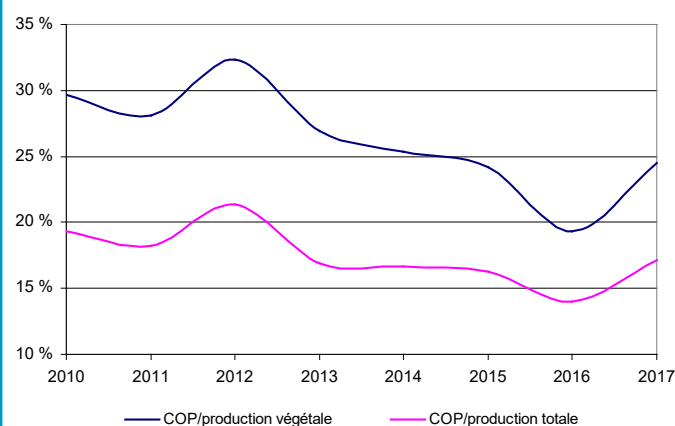
Sources : Agreste - Bulletin mensuel ; Cotations - prix trimestriels FranceAgriMer

Valeur dans les comptes

Depuis 2010, la part des COP oscille entre 21 % et 32 % de la valeur régionale de l'ensemble des productions végétales (hors subventions et fourrages), et entre 14 % et 21 % par rapport à l'ensemble des productions. Cette part baisse depuis 2013 et atteint son point bas en 2016 avec l'effet cumulé des prix bas et des faibles rendements.

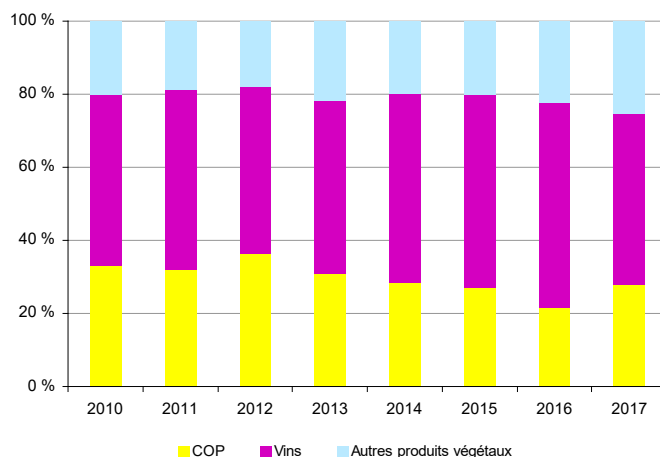
En 2017, en France métropolitaine, les COP pèsent pour 34 % des productions végétales (hors fourrages) soit six points de plus qu'en Nouvelle-Aquitaine. L'importance de la production viticole régionale explique en partie ce poids inférieur pour les COP. Le poids de la vigne est, en effet, de 47 % en Nouvelle-Aquitaine contre 31 % au niveau national.

Évolution de la part des COP dans la valeur de la production



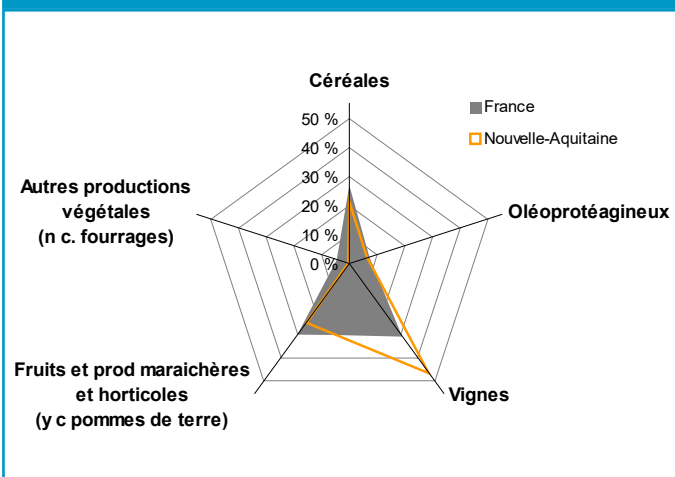
Source : Agreste - Compte de l'agriculture N-A 2010-2017

Valeur des postes COP et vins dans la production végétale



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture N-A 2010-2017

Poids des céréales dans les productions végétales hors fourrages en 2017



Source : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture 2017

Baisse des aides moins importante en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national

En 2015, suite à la mise en place de la nouvelle politique agricole commune (PAC), le montant moyen des aides PAC (premier pilier + ICHN) pour les exploitations spécialisées en grandes cultures a diminué de 8 % par rapport à 2013, c'est moins qu'au niveau national.

Les écarts avec les montants nationaux s'expliquent notamment :

- par des montants unitaires historiques des droits au paiement unique plus faibles en région. D'ici 2019, la convergence nationale des droits au paiement de base, nouvelle composante de l'aide du 1^{er} pilier avec le paiement vert et le paiement redistributif, devrait permettre de résorber l'écart ;

- par une taille plus réduite des exploitations de l'OTEX céréales et oléoprotéagineux en 2010, avec une SAU moyenne de 63 ha (France : 80 ha). L'augmentation de la SAU moyenne se poursuit dans la région, mais elle reste toujours en deçà de celle du niveau national, 65 ha contre 86 ha. Néanmoins dans l'ex-région Poitou-Charentes la SAU moyenne des exploitations atteint 92 ha.

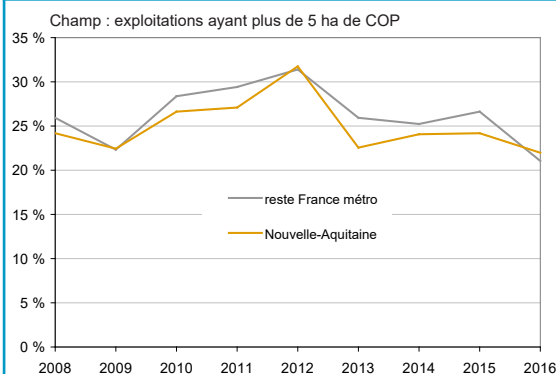
En 2018, le transfert de 4,2 % des crédits vers le second pilier affectera le montant des aides versées au titre du premier pilier. Mais la part du paiement redistributif n'a pas évolué comme initialement prévu. Selon les premières simulations, ce prélèvement sur le premier pilier devrait être globalement moins marqué en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national.

Montant moyen des aides du premier pilier + ICHN en euros

OTEX grandes cultures	2013	2016	Évolution
Nouvelle-Aquitaine	16 924 €	15 700 €	- 7 %
France	24 162 €	21 220 €	- 12 %

Source : Agreste - Réforme de la PAC en Nouvelle-Aquitaine (bilan mi-parcours)
- Chiffres et Données, octobre 2018, n°25

Part du produit brut apporté par les COP



Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2008-2016

Résultats économiques des exploitations agricoles* de Nouvelle-Aquitaine

En moyenne, comparativement aux autres régions de France métropolitaine, les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine cultivant plus de 5 hectares de céréales et/ou d'oléoprotéagineux sont plus petites, à la fois en termes de cheptels et de surfaces. Leur surface moyenne consacrée aux COP est plus faible de 11 ha (53 ha dans la région contre 64 ha). La spécialisation en COP de ces exploitations est moins importante dans la région puisque la part de ces cultures dans le produit brut est inférieure à celles des autres régions.

Les céréales produites sont souvent intra-consommées en Nouvelle-Aquitaine : ce ratio atteint 71 % pour les éleveurs de bovins viande et 57 % en production ovine ou caprine. En 2016, la filière COP est pénalisée par les conditions climatiques. La part des COP se rétracte dans toute la France mais de façon plus importante en Nouvelle-Aquitaine. Elle n'est plus que de 22 % dans la région contre 21 % sur le reste du pays.

Les résultats économiques moyens des exploitations agricoles de la région sont moins favorables qu'en 2015. La production, les charges, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) sont plus faibles en Nouvelle-Aquitaine. Cependant, les investissements étant également très inférieurs, le résultat courant avant impôt (RCAI) est plus élevé. En outre, l'écart entre les très grandes exploitations et les plus petites est d'une part plus modéré et d'autre part se réduit cette année.

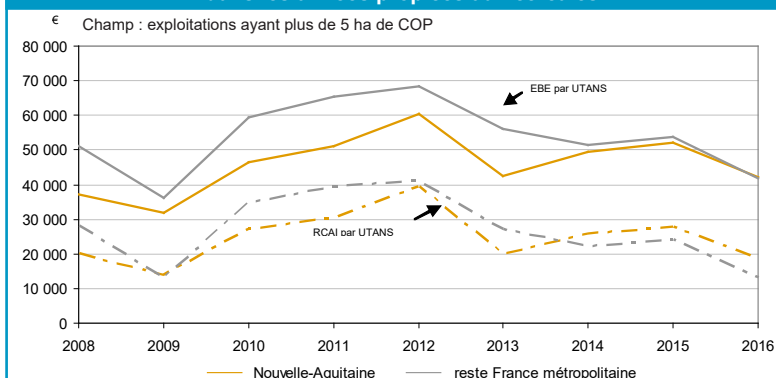
Sur la période 2008-2016, les variations des cours et des rendements des COP sont très marquées. Ainsi, la part du produit brut correspondant aux COP fluctue de 22 % en 2009 et 2016, à près de 32 % en 2012. Elle est toujours plus faible dans la région hormis en 2009 et 2012, années où les cours ont été les plus chahutés. Lorsque les prix sont élevés, l'EBE ou le RCAI rapportés au travail non salarié des exploitations cultivant des COP sont plus faibles en Nouvelle-Aquitaine que dans les autres régions.

Les exploitations spécialisées dans la production de COP représentent en Nouvelle-Aquitaine, en 2016, un quart des exploitations ayant plus de 5 ha de COP et 55 % de la production de COP. Elles sont en moyenne moins grandes de 16 ha que dans les autres régions de France métropolitaine avec une surface irriguée et un volume de travail plus important.

Compte tenu du déficit de surface, la production moyenne est plus faible en Nouvelle-Aquitaine. Les investissements y sont moindres que dans les autres régions, expliquant un RCAI plus élevé.

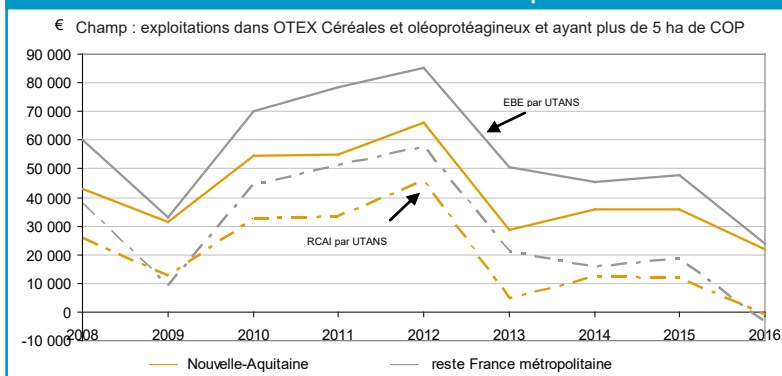
*champ : exploitations agricoles moyennes et grandes cultivant plus de 5 ha de COP.
Voir définition des termes EBE, RCAI en page 12.

Des résultats moyens moins favorables en Nouvelle-Aquitaine dans les années propices aux céréales



Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2008-2016

Des résultats moyens des exploitations spécialisées en COP moins favorables en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2008-2016

Résultats moyens 2016 des exploitations produisant plus de 5 ha de COP (en €)

	Ensemble		dont spécialisées en COP	
	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine
Production de l'exercice	157 101	195 259	105 302	117 520
- Charges d'approvisionnement	63 825	89 557	934	1 087
- Autres charges externes	49 491	58 856	55 726	66 387
= Valeur ajoutée	44 377	47 594	38 465	40 042
+ Subventions d'exploitations et indemnités d'assurances	37 250	41 817	32 994	38 471
- Fermages et loyers	11 674	16 420	12 141	16 183
- Impôts et taxes	2 153	2 329	2 086	2 335
- Charges de personnel	10 131	9 155	3 812	3 471
= Excédent brut d'exploitation	57 668	61 507	26 999	28 661
- Dotations aux amortissements	28 731	38 763	25 764	31 423
- Charges financières	3 166	3 766	2 528	2 168
= Résultat courant avant impôt	25 892	19 357	- 1 236	- 4 540
EBE par UTANS	42 319	41 920	21 821	23 869
RCAI par UTANS	19 001	13 192	- 999	- 3 781

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2016

Part de la production COP intraconsommée selon l'OTEX

Champ : exploitations ayant plus de 5 ha de COP	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions de France métropolitaine
Céréales et oléoprotéagineux	1 %	1 %
Bovins lait	16%	23%
Bovins viande	71%	52%
Ovins et caprins	57%	62%
Volailles	20%	9%
Polyculture, polyélevage	12%	12%
Ensemble des OTEX	10%	10%

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA) 2016

5 - L'emploi

Emplois liés à la production

Au recensement agricole de 2010, les exploitations cultivant plus de 5 ha de COP employaient, toutes activités confondues, l'équivalent de 62 500 emplois temps plein. Sur ce chiffre, 75 % du travail est fourni par la main-d'œuvre familiale (salariée ou non), 13 % par les salariés permanents, 10 % par de la main-d'œuvre occasionnelle et 2 % par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Au sein de ces mêmes exploitations, la quantité de travail estimée pour les activités spécifiquement allouées aux COP, représentait 21 450 UTA. Dans ce cas, 82 % du travail est fourni par la main d'œuvre familiale, 9 % par les salariés permanents, 6 % par la main-d'œuvre occasionnelle et 3 % par les ETA et CUMA.

En 2010, le temps de travail dans les 16 682 exploitations spécialisées COP (OTEX 1500) équivalait à 13 700 UTA (86 % main d'œuvre familiale, 7 % salariés permanents, 4 % saisonniers et 3 % ETA, CUMA).

En 2015, le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA), estime un emploi total de 12 325 Équivalents temps plein (ETP) dans ces exploitations.

Emplois liés à la première transformation

Près de 280 entreprises ont une ou plusieurs activités de collecte, de stockage, d'exportation et de 1^{ère} transformation en Nouvelle-Aquitaine. Certaines ont leur siège en région, d'autres non mais disposent d'établissements sur le territoire néo-aquitain. D'autres enfin ne sont pas présentes physiquement en région. Il s'agit d'entreprises de courtages en céréales destinées à l'export. Certaines sont des structures internationales avec, parfois, leur siège à l'étranger.

Sur ces 280 entreprises, 258 détiennent au moins un établissement localisé en Nouvelle-Aquitaine. Fin 2015, l'ensemble des activités de collecte, stockage, production de semences, commerce du grain y compris à l'export et activités de 1^{ère} transformation représente près de 850 établissements et un effectif salarié de 6 800 personnes.

L'emploi dans les exploitations productrices de COP en 2010

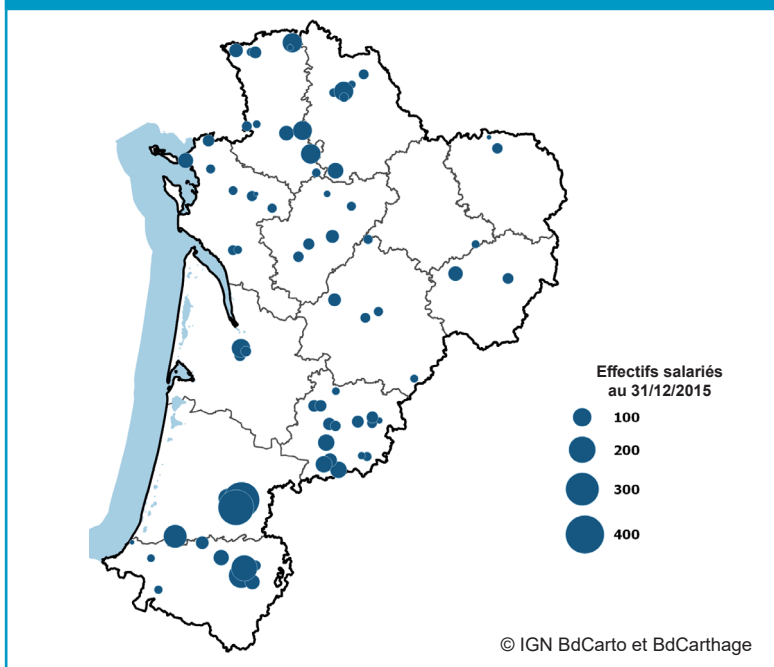
Champ des exploitations	Nombre d'exploitations	Emploi total (en UTA ¹)	Emploi total spécifique COP ² (en UTA)
Exploitations ayant des surfaces en COP	48 900	74 000	23 160
Exploitations ayant plus de 5 ha de COP	36 533	62 500	21 450
Exploitations spécialisées COP	16 682	13 700	12 600

¹ Unité travail annuel

² Estimation au prorata de la Production Brute Standard (PBS) COP dans la PBS totale des exploitations du champ étudié

Source : Agreste - Recensement Agricole 2010

Les établissements* les plus importants dans le sud de la région



Source : INSEE-CLAP 2015 Etablissements de 1^{ère} transformation de plus de 20 salariés

* Établissement : unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

L'emploi dans les entreprises de 2^{ème} transformation

Nouvelle-Aquitaine	Nombre d'établissements	Effectifs salariés des établissements au 31/12/2015
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	49	1 512
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	3 640	12 805
Pâtisserie	593	1 508
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	123	1 354
Fabrication de pâtes alimentaires	21	6
Fabrication de bière	89	58
Total	4 515	17 243

Source : INSEE-CLAP 2015

En tenant compte de la production, de la première et de la deuxième transformation, la filière génère environ 45 000 emplois.

Liste des principaux instituts techniques et organismes professionnels

- Instituts techniques

ARVALIS	Institut du Végétal au service des agriculteurs et des filières
Terres Inovia	Institut Technique des Professionnels de la filière des huiles et des protéines végétales

- Organismes professionnels

Céréales

Intercéréales	Association interprofessionnelle des céréales
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé
MAÏZ 'EUROP'	Organisation fédérative de la filière Maïs

Oléagineux et Protéagineux

FOP	Fédération Française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux
Terres Univia	Interprofession des huiles et protéines végétales

Commercialisation des grains

Coop de France	
FNA	Fédération du Négoce Agricole
FEC	France Export Céréales
SYNACOMEX	Syndicat National du Commerce d'Exportation des Céréales

Alimentation animale

SNIA	Syndicat National de l'Industrie et de la Nutrition Animale
------	---

- Passion céréales

Passion Céréales est une interface d'information. Elle ouvre des espaces de dialogue entre les acteurs de la filière céréalière, du monde végétal agricole, du monde scientifique et de la société. En région, elle a pour mission de valoriser les céréales, les produits qui en sont issus et les métiers de la filière à l'échelle régionale. Sa volonté est également de mettre en lumière les acteurs locaux de la filière, faire partager leur engagement et leur passion, et de mettre en valeur le rôle de la filière céréalière dans la vie de nos territoires.

Texte rédigé par Passion Céréales. Pour plus d'information : <https://www.passioncereales.fr/region/nouvelle-aquitaine>

Termes employés pour les résultats économiques

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est un indicateur des ressources dégagées par la production de l'exploitation agricole, après paiement des charges de personnel mais avant amortissement.

Le résultat courant avant impôts (RCAI) est calculé en déduisant les charges d'amortissement comptable et avant déduction des cotisations sociales du ou des exploitant(s).

Le RCAI ou l'EBE rapportés au travail non salarié, notés RCAI ou EBE par UTANS ou par actif non salarié, tiennent compte de la présence éventuelle de plusieurs coexploitants non salarié sur l'exploitation agricole.

Document réalisé en collaboration avec le service régional FranceAgriMer de Nouvelle-Aquitaine



Agreste

©AGRESTE
2019

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49

Cette fiche est disponible sur le site internet
de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr

Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Rédacteurs : M. CHÉGUT, C. HARDY, R. LEBARBIER, M-F. MAROT,
E. MARTIN, P. MARTIN